

## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone Ru-057
------------------------------	-------------

### USAGES AUTORISÉS\*

#### GROUPE D'USAGES / A - AGRICOLE

A1 Agriculture sans élevage

#### GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R1 Activité récréative à faible impact

R3 Activité récréative extensive

#### GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION

F3 Conservation du milieu naturel

### USAGES PARTICULIERS

#### Spécifiquement permis

#### Spécifiquement interdit

Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

### IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	-	
Marge de recul latérale minimale	-	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	-	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	-	

### AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Aucun affichage d'autorisé
PIIA (partiel)	Secteurs adjacents à l'avenue Royale
Bâtiment principal	La construction ou l'installation d'un bâtiment principal est prohibé.
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement	
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL	Zone Ru-057